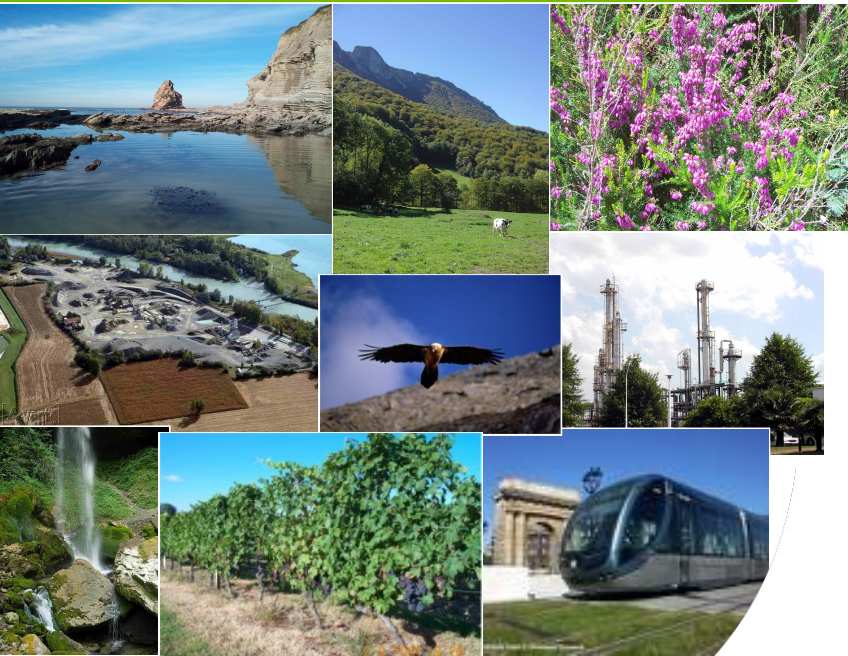


Mécénat d'entreprise pour le développement durable



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Une politique volontariste

Lancée en mai 2010 par Chantal Jouannot

Outil indispensable pour accélérer la mutation
écologique de la société

Création d'une mission nationale « mécénat
d'entreprise » et d'un réseau de correspondants
régionaux



LE MECENAT ENVIRONNEMENTAL

- c'est un soutien financier ou matériel apporté par une entreprise ou un particulier à une action ou activité d'intérêt général
- Forme de partenariat qui se distingue du parrainage ou sponsoring car pas de contreparties contractuelles publicitaires au soutien du mécène (pas de bénéfice direct)
- Incidences fiscales : le mécénat est assimilable à un don ouvrant droit à réduction d'impôt, le parrainage à une opération de publicité imposable

LE MECENAT ENVIRONNEMENTAL

Constat

- Faible part du mécénat environnemental (2005-2008 : **environnement 5%-15%**, solidarité 55%-32%, culture 34%-39%, recherche 4%-9%, sport 2%-5% du mécénat total)
- 73% des entreprises mécènes sont des PME (20 à 99 salariés)
- Répartition des actions : éducation à l'environnement 65,3%, préservation des sites naturels 14,2%, protection des espèces 12,8%, autres domaines 7,7%)
- Méfiance des entreprises p/r porteurs de projets et réciprocité
- Manque de connaissance, reconnaissance et de mise en valeur

Atouts

- Forte sensibilisation des entreprises aux enjeux du développement durable suite au Grenelle de l'environnement
- Intérêt des entreprises pour ce mode d'action
- Cadre législatif désormais favorable



LE MECENAT ENVIRONNEMENTAL

- Domaines liés à la défense de l'environnement naturel :
 - lutte contre les pollutions et nuisances,
 - prévention des risques naturels et technologiques,
 - préservation de la faune, de la flore et des sites,
 - préservation des milieux et équilibres naturels et amélioration du cadre de vie en milieu urbain ou rural,
 - protection des espèces, des habitats (milieu marin, littoral, forêts, bocages, etc.) et de la biodiversité,
 - participation à des programmes sur le changement climatique,
 - santé/environnement,
 - éducation à l'environnement,
 - gestion des forêts et protection des sites et des paysages.

LE MECENAT ENVIRONNEMENTAL

Les organismes porteurs de projet

- **Quels organismes peuvent recevoir des dons ?**
 - Organismes ou œuvre d'intérêt général (notamment les associations...)
 - Fondations associations RUP
 - Fondations universitaires, fondations d'entreprise
 - Fonds de dotations
 - Établissements publics
 - Collectivités locales
 - Sociétés ou organismes publics ou privés agréés de recherche
 - Etablissements d'enseignement supérieur publics ou privés agréés
- **Intérêt du mécénat**
 - Renforcer et diversifier ses ressources pour mener à bien ses projets
 - Engager de nouvelles relations avec des acteurs économiques
 -
- **Difficultés**
 - Définir son projet
 - Etablir un dossier capable d'intéresser et de mobiliser une entreprise



- *Les différents types de mécénat que peut recevoir le porteur de projet*

- En **numéraire**

- En **nature**

- Dons de biens (stocks ou immobilisations)
- Mécénat de compétences
- Mise à disposition de personnel

- **Mécénat mixte** (mécénat financier/ mécénat de compétences/don de stocks)

- **Mécénat « croisé »**

(solidarité/environnement/patrimoine/culture, etc.)

- **Mécénat « mutualisé »** (clubs d'entreprises, fondation multi entreprises, etc.)



INTERET DU MECENAT ENVIRONNEMENTAL POUR L'ENTREPRISE MECENE

- **Un vecteur de cohésion interne et de communication externe de l'entreprise**

- **Acte citoyen**

- **Moyen d'affirmer ses engagements en matière de protection de la planète et d'être en adéquation avec les préoccupations du public et de ses clients pour lesquels la protection de l'environnement devient un sujet majeur.**

- **Facteur de cohésion interne et vecteur de développement d'une culture interne de l'environnement**



• **Un acte citoyen reconnu par État :
renforcement des attraits fiscaux du mécénat**

- **Régime fiscal très incitatif, concernant toutes les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu en France selon un régime réel d'imposition.**
- **Récompense: réduction d'impôt sur les sociétés (IS) égale à 60% des sommes versées ou de la valeur du mécénat en nature consenti, dans la limite annuelle de 5% du chiffre d'affaire de l'entreprise.**



• La convention de mécénat

- **Partenariat concrétisé** par une convention entre les 2 parties.
- La convention devra notamment contenir comme **clauses**;

l'identification des parties, l'objet de la convention, la description du partenariat, les obligations respectives des parties, les principes d'évaluation du partenariat, les mécénats financier, en nature, les contreparties pour l'entreprise, le droit applicable, la confidentialité attachée à cette opération...

La DREAL, correspondant Mécénat en région

Appui et conseil

- pour le montage du dossier de mécénat
- pour la recherche de l'entreprise mécène
- pour la rédaction de la convention de mécénat

